



CONCOURS D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES PRINCIPAL DE 2EME CLASSE (EXTERNE, INTERNE ET TROISIEME CONCOURS) SESSION 2019

Le concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe a été organisé par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les collectivités et établissements publics des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille et Vilaine et du Morbihan.

I - Concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe

A - Calendrier

Période d'inscription	7 mai au 6 juin 2019
Période de retrait des dossiers	7 mai au 29 mai 2019
Date limite de retour des dossiers	6 juin 2019
Epreuves écrites d'admissibilité	9 octobre 2019
Réunion de jury d'admissibilité	7 novembre 2019
Epreuve(s) orale(s) d'admission	26, 27, 28, 29 novembre et 3, 4 et 5 décembre 2019
Réunion de jury d'admission	5 décembre 2019



B - Inscriptions

2 081 candidats se sont préinscrits à ce concours entre le 7 mai et le 29 mai 2019.

Sur les 1 721 candidats ayant retourné leur dossier d'inscription, 7 dossiers ont été refusés car envoyés hors délais (c'est-à-dire après le 6 juin 2019, cachet de la poste faisant foi).

120 candidats n'ont pas été admis à concourir, faute de remplir les conditions requises : 17 candidats du concours externe, 4 candidats du 3ème concours et 99 du concours interne (mauvaise compréhension de la condition requise des 2 années effectuées en milieu scolaire et maternel).

Ainsi, 1 601 candidats ont été admis à concourir, selon la répartition suivante pour 80 postes :

Concours externe	Concours interne	Troisième concours
1 250	315	36

Parmi les 1 250 candidats convoqués au concours externe, 13 candidats ont été admis à concourir sous réserve de la production du ou des justificatifs manquant(s) à leur dossier d'inscription, au plus tard le 9 octobre 2019 avant le début de l'épreuve.

C - Postes ouverts

Le nombre total de postes ouverts s'élève à 80, répartis de la manière suivante :

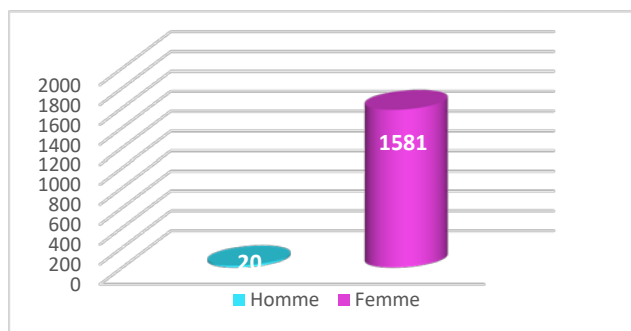
- concours externe : 48 postes,
- concours interne : 24 postes,
- troisième concours : 8 postes.

II - Candidats

A - Origine géographique

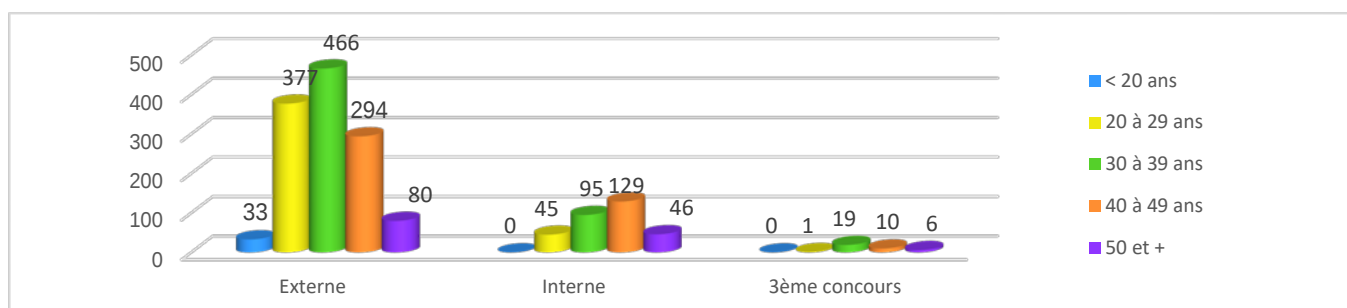
DEPARTEMENT D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR (y compris les sous réserve)	
	Effectifs	Total
Côtes d'Armor	355	1 474 Soit 92.07 % des convoqués domiciliés en Bretagne
Finistère	320	
Ille et Vilaine	587	
Morbihan	212	
Hors Bretagne	127	127 Soit 7.93 % des convoqués domiciliés Hors Bretagne

B - Répartition hommes-femmes



Sur les 1 601 candidats admis à concourir, on dénombre : 20 hommes (1,25 %) et 1 581 femmes (98,75 %).

C - Tranches d'âge des candidats



L'âge moyen est de 35 ans

III – Epreuves écrites d'admissibilité du concours externe et du troisième concours

A – Déroulement

Seuls le concours externe et le troisième concours comprennent une épreuve d'admissibilité.

Les épreuves écrites se sont déroulées le 9 octobre 2019 sur 3 sites différents :

- au Parc de l'Aumallerie à la Selle en Luitré,
- à la salle Le Triptik à Acigné,
- au siège du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard pour les candidats bénéficiant d'un aménagement d'épreuves accordé dans le cadre de leur reconnaissance de travailleur handicapé.

956 candidats étaient présents soit un taux d'absentéisme de 25.66 %.

	Candidats admis à concourir	Candidats présents	Taux d'absentéisme
Concours externe (20 questions à choix multiples)	1 250	933	25.36 %
Troisième concours (3 à 5 questions)	36	23	36.12%
TOTAL	1 286	956	25.66 %

B - Nature des épreuves et résultats

La note de cadrage des épreuves écrites est en ligne sur le site internet du CDG 35, www.cdg35.fr, rubrique « Passer un concours ».

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Conformément à la réglementation, chaque copie, rendue anonyme par le candidat, a fait l'objet d'une double correction.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à cette épreuve écrite d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

1 - Epreuve de Questions à choix multiple (QCM) du concours externe

Pour la première fois, la correction de cette épreuve s'est fait de manière dématérialisée, à l'aide d'un logiciel de lecture optique.

Le libellé réglementaire de l'épreuve écrite est le suivant : « Réponse à vingt questions à choix multiple portant sur des situations concrètes habituellement rencontrées par les membres du cadre d'emplois dans l'exercice de leurs fonctions »

Durée : 45 minutes - coefficient : 1.

Année	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
2019	933	10.74	18.75	0.00	29

29 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve.

2 - Série de trois à cinq questions du troisième concours

Le libellé réglementaire de cette épreuve est le suivant : « Série de trois à cinq questions à réponse courte posées à partir d'un dossier succinct remis aux candidats portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles dans l'exercice de ses fonctions »

Durée : 2 heures - coefficient : 1.

Année	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
2019	23	11.75	16.00	8.00	0

Aucun candidat n'a obtenu une note éliminatoire à cette épreuve.

C - Candidats admissibles

Après avoir examiné les résultats des épreuves d'admissibilité, le jury a fixé les seuils d'admissibilité comme suit :

	Concours externe		Troisième concours	
Nombre de présents	933		23	
Nombre de postes	48		8	
Meilleure moyenne / 20	18.75		16.00	
Nombre de candidats ayant une moyenne égale ou > à 10 sur 20	639		19	
Décision du jury	Seuil	Nb d'admissibles	Seuil	Nb d'admissibles
	15.00	115	10.50	19

Soit 134 candidats admissibles

IV – Epreuves orales d'admission

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées sur 7 jours au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard.

A - Déroulement

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées au siège du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard, selon le calendrier suivant :

- les 26, 27, 28 et 29 novembre 2019 : entretiens des candidats du concours interne,
- les 3, 4 et 5 décembre 2019 : entretiens des candidats admissibles en externe et troisième concours.

447 candidats ont ainsi été convoqués sur les trois voies de concours. 401 candidats étaient présents, soit un taux d'absentéisme de 10,30 %.

Pour rappel, toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve orale d'admission entraîne l'élimination du candidat.

B - Résultats des épreuves orales par voies de concours

CONCOURS EXTERNE

Rappel du libellé réglementaire de l'épreuve :

« Entretien permettant d'apprécier l'aptitude du candidat et sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que ses connaissances de l'environnement professionnel dans lequel il sera appelé à exercer ses fonctions **(durée : 15 mn – coefficient 2).** »

Nb de candidats interrogés	Notes < à 5	Notes >= à 5 et < à 10	Notes >= à 10 et < à 15	Notes >= à 15	Note la plus haute	Note la plus basse	Moyenne générale
114	0	14	56	44	16,00	8,00	14,15

TROISIEME CONCOURS

Rappel du libellé réglementaire de l'épreuve :

« Entretien débutant par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises à cette occasion, sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel. Ce document, établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales, est fourni par le candidat au moment de son inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve. Cet entretien se poursuit par une conversation visant à apprécier, le cas échéant sous forme de mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes les plus fréquemment rencontrés par un ATSEM (durée : 20 mn dont 5 mn au plus d'exposé – coefficient 2) ».

Nb de candidats interrogés	Notes < à 5	Notes >= à 5 et < à 10	Notes >= à 10 et < à 15	Notes >= à 15	Note la plus haute	Note la plus basse	Moyenne générale
18	0	3	11	4	16,00	6,00	12,37

CONCOURS INTERNE

Rappel du libellé réglementaire de l'épreuve :

« Entretien débutant par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises à cette occasion, sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel. Ce document, établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales, est fourni par le candidat au moment de son inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve. Cet entretien se poursuit par une conversation visant à apprécier, le cas échéant sous forme de mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes les plus fréquemment rencontrés par un ATSEM (durée : 20 mn dont 5 mn au plus d'exposé – coefficient 2) ».

Nb de candidats interrogés	Notes < à 5	Notes >= à 5 et < à 10	Notes >= à 10 et < à 15	Notes >= à 15	Note la plus haute	Note la plus basse	Moyenne générale
269	0	67	142	60	16,00	5,00	11,89

C - Candidats admis

Il convient de souligner que lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de places offertes au titre de ce concours, le jury peut augmenter, dans la limite de 15 %, le nombre de places offertes aux candidats des concours externe et interne.

Ainsi des transferts de postes sont possibles, exclusivement vers les concours externe et interne, lors de la phase d'admission.

Le jury après avoir procédé à la notation des épreuves d'admission, à l'examen de l'ensemble des notes obtenues par les candidats et étudié les possibilités de transfert de postes, a décidé de retenir les seuils d'admission suivants :

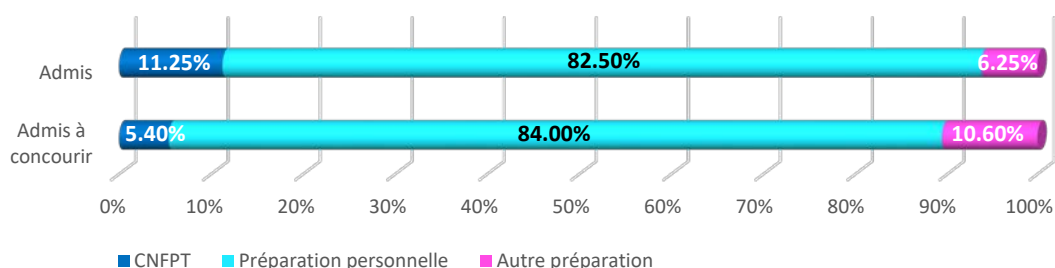
	Concours externe		Concours interne		Troisième concours	
Nombre de présents	114		269		18	
Nombre de postes	48		24		8	
Meilleure moyenne / 20	16.92		16.00		15.50	
Nombre de candidats ayant une moyenne égale ou > à 10 sur 20	114		202		15	
Décision du jury	Seuil	Nb d'admis	Seuil	Nb d'admis	Seuil	Nb d'admis
	15.08	41	15.75	32	13.67	7

Soit 80 candidats admis

D - Préparation aux épreuves et niveau de diplôme des candidats admis

En ce qui concerne la préparation à ce concours, parmi les 80 candidats admis :

- 66 ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves : 82.50 %,
- 9 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation avec le CNFPT : 11.25 %,
- 5 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation avec un autre organisme (CNED, GRETA,...) : 6.25%



Les 80 candidats admis ont déclaré détenir un diplôme pour :

- 1,25 % de niveau Bac + 5,
- 8,75 % de niveau Bac + 3 à bac + 4,
- 7,50 % de niveau Bac + 2,
- 30 % de niveau Bac,
- 50 % de niveau CAP, BEP,
- 2,50 % pour des père ou mère de 3 enfants.